



LE MERCREDI 15 FÉVRIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 15 février 2017, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Cécile Gauthier
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Sylvain Léger
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Andreann Thibert

Stéphane Mongeon

Absences

Daniel Cooke
Raymond Ménard

Richard Durocher
Anik Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

RÉSOLUTION 64 (2016-2017)

Attendu les modifications proposées à la version modifiée de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION DE VOYAGES PÉDAGOGIQUES À BOSTON, WASHINGTON ET NEW YORK POUR DES GROUPES D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 65 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat relatif à l'organisation de voyages pédagogiques à Boston, Washington et New York pour des groupes d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Club Aventure Jeunesse 122 545,00\$
739, rue St-Pierre
Terrebonne (QC) J6W 1E1

Vision Voyages non-conforme
400, avenue Ste-Croix, suite 100 O
St-Laurent (QC) H4N 3L4

Attendu l'analyse de conformité effectuée par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la vérification effectuée par l'ESHG quant au respect des exigences de l'appel d'offres à l'égard des particularités techniques des voyages;



1924

Attendu l'approbation formulée par le conseil d'établissement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin quant à la tenue de ces voyages lors de sa séance du 17 octobre 2016;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat relatif à l'organisation de voyages pédagogiques à Boston, Washington et New York pour des groupes d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Club Aventure Jeunesse pour une somme ne dépassant pas cent vingt-deux mille cinq cent quarante-cinq dollars (122 545,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTIONS SCOLAIRES DU 4 NOVEMBRE 2018 – DEMANDE DE DÉROGATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

RÉSOLUTION 66 (2016-2017)

Attendu les termes de l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3) qui fixe à neuf (9) le nombre de circonscriptions électorales de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées relativement à l'élection scolaire prévue le 4 novembre 2018;

Attendu que l'article 7 de ladite loi permet à la commission scolaire de demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une à cinq circonscriptions supplémentaires aux neuf (9) prévues par la loi;

Attendu qu'en mars 2013, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées avait demandé à la ministre l'ajout d'une circonscription supplémentaire par l'entremise de la résolution 073 (2012-2013) intitulée : « Élections scolaires du 2 novembre 2014 – demande de dérogation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport »;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, accédait à cette demande dans une correspondance datée du 10 mai 2013;

Attendu que ce Conseil des commissaires, à la suite des discussions tenues en comité de travail le mercredi 1^{er} février 2017, souhaite augmenter à dix (10) le nombre de circonscriptions électorales;

Attendu qu'il y a lieu, dans le respect de l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), de demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une circonscription de plus que le nombre prévu à l'article 6 de ladite loi;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, une autorisation afin d'établir une circonscription de plus que ce qui est prévu à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*, ce qui permettra de procéder au découpage de son territoire en dix (10) circonscriptions électorales;

QUE la présente autorisation soit obtenue sur la base des éléments suivants :

- 1.1 la dimension particulièrement étendue du territoire (3406 km²);
- 1.2 le nombre de municipalités locales compris dans celui de la commission scolaire (26);
- 1.3 la hausse démographique dans le secteur ouest de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE – NOMINATION

RÉSOLUTION 67 (2016-2017)

Attendu les termes du *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* (Réf. Secrétariat général) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées qui prévoit notamment qu'un commissaire à l'éthique est nommé afin de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique, le tout conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu que le commissaire à l'éthique actuellement en poste quittera ses fonctions le 1^{er} mars 2017;

Attendu la concertation régionale en Outaouais afin de procéder à l'embauche commune d'un commissaire à l'éthique;

Attendu que le comité de sélection, où siégeaient des représentants des quatre commissions scolaires francophones de l'Outaouais, a retenu la candidature de Me Manon Chénier;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors de sa rencontre du 18 mai 2016;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 15 février 2017;

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE madame Manon Chénier soit nommée commissaire à l'éthique à compter du 1^{er} mars 2017, et ce jusqu'au 30 juin 2020;

QUE le secrétaire général soit mandaté à négocier l'entente à intervenir entre la commissaire à l'éthique et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

QUE le président et le directeur général soient et sont par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, l'entente à intervenir avec Mme Manon Chénier.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (10) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Martine Caron, Charles Côté, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Stéphane Mongeon, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Marc-Olivier Bisson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 68 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Charles Côté;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 8 mars 2017, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.



Il est 21 h 10.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

